

Prévention des endommagements de réseaux lors des travaux

Lyon
26 janvier 2012



Thierry CHRUPEK
MEDDTL

Michel TREINS et Carine LOUVION
INERIS

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Un plan d'actions nécessaire

Réseaux de gaz

Bondy (93) le 30/10/2007



Noisy-le-Sec (93) le 22/12/2007



Niort (79) le 4/11/2007



Lyon (69) le 28/2/2008



Un plan d'actions nécessaire

Réseaux de gaz

Ghislenghien (Belgique) le 30/7/2004



Blénod lès PaM (54) le 18/12/2009



Cleburne (Texas) le 7/6/2010



Un plan d'actions nécessaire

Réseaux électriques

Réseaux aériens



2/9/11 – St Georges (57)

1 personne décédée lors du heurt d'1 ligne aérienne de 20 kV par 1 camion de livraison de bitume lors de travaux d'enrobé sur la N4

Réseaux enterrés



30/11/11 – Salon de Provence (13)

1 personne brûlée à 90% et 1 blessé lors du creusement d'une tranchée au-dessus d'une ligne électrique enterrée de 15 kV



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Un plan d'actions nécessaire

Réseaux de télécommunications



12 mai 2011 – Vélizy (78)
Rupture de fibres optiques lors
de travaux (ligne T6 du tramway)
Coupure brutale de nombreux
sites internet : ministère de la
Défense, Carrefour, les Galeries
Lafayette, le BHV, la Camif,...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un plan d'actions nécessaire

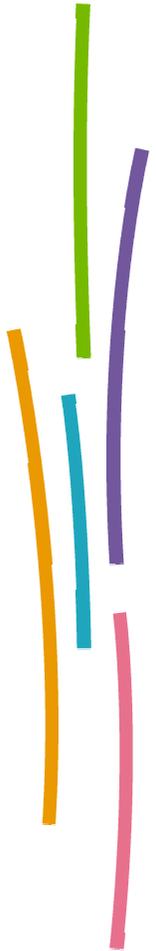
Réseaux d'eau



18 novembre – Dijon (21)
Rupture d'une canalisation d'eau potable lors de travaux de construction du tramway, ayant entraîné une inondation à l'entrée de l'hôpital général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Les réseaux implantés en France

4 millions de kilomètres de réseaux, dont :

- **1/3 aériens (1 325 000 km)**
2/3 enterrés ou subaquatiques (2 725 000 km)
- **40 % sensibles pour la sécurité (1 630 000 km) :**
électricité, gaz, matières dangereuses , réseaux ferroviaires, réseaux de chaleur

et

60 % non sensibles pour la sécurité (2 420 000 km) :
communications électroniques, eau, assainissement, mais souvent sensibles pour la vie économique et pour les usagers



Les travaux à proximité des réseaux

- **5 à 10 millions de chantiers** par an justifient l'envoi d'une DR et d'une ou plusieurs DICT
- **Plus de 100 000 endommagements de réseaux se produisent chaque année lors de travaux à proximité, dont 4 500 sur les seuls réseaux de distribution de gaz**
- **Très peu d'endommagements sur les réseaux de transport, mais un potentiel de danger très élevé**

Le cadre actuel

Des obligations qui s'appliquent :

Aux **maîtres d'ouvrages**

Aux **entreprises de travaux**

Aux **exploitants de réseaux**

Décret du **14 octobre 1991**
relatif à l'exécution de travaux à
proximité d'ouvrages
souterrains, aériens ou
subaquatiques de transport ou
de distribution

Aux seuls **exploitants de réseaux** :

Arrêtés du 4/8/2006 (réseaux de transport de matières dangereuses),
du 13/07/2000 (réseaux de distribution de gaz), du 6/12/1982
(réseaux de chaleur), décret du 29/7/1927 (réseaux électriques)...



Forces du dispositif actuel ...

Applicable à toutes les catégories de réseaux

gaz, matières dangereuses, vapeur, eau surchauffée, électricité, eau potable, assainissement, télécommunications ...

En vigueur depuis 1991 et bien connu des entreprises de TP

Déclarations administratives préalables aux travaux bien encadrées

DICT globalement assez bien appliquées par les entreprises de TP

et des actions fortes de sensibilisation et de coopération entre opérateurs et entreprises ont déjà été menées (chartes, observatoire...)



... et faiblesses

Identification des exploitants de réseaux inadaptée

Elle passe par les mairies qui sont chargées de recevoir les informations et de les mettre à disposition

Maîtres d'ouvrages peu impliqués dans la procédure de DR et les personnes physiques respectent peu la procédure de DICT

Dématérialisation des procédures non aisée et peu pratiquée

Informations fournies par les exploitants de réseaux en réponse aux DR et DICT insuffisamment explicites

Informations parfois uniquement mises à disposition

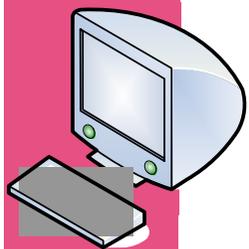
Cartographie non-géoréférencée, mal légendée, imprécise

Règles de sécurité ne tenant pas compte des spécificités du chantier et de son environnement



3 piliers du plan d'action anti-endommagement

1- Création du téléservice réseaux-et-canalisation.gouv.fr



Base de données sur les réseaux exhaustive, consolidée et facile d'accès
Elle permet aux maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux de dessiner l'emprise du futur chantier, de connaître les coordonnées de tous les exploitants concernés, et de préremplir les formulaires DT-DICT

2- Création de l'observatoire national DT-DICT

Exploitation du retour d'expérience sur le terrain

Sensibilisation, information et formation de toutes les parties prenantes sur les règles de sécurité

Promotion de la dématérialisation des procédures et de l'interopérabilité

3- Refonte du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991

Nouvelles responsabilités des maîtres d'ouvrage sur la préparation des projets, basée sur une localisation précise des réseaux

Renforcement des compétences de tous les acteurs

Adaptation des techniques de travaux à proximité immédiate des réseaux sur la base d'un guide technique reconnu



Téléservice

- Ouvert 24h/24
- Version du téléservice adaptée aux « bas débits » Internet
- Accès permanent aux fonds de carte de l'IGN et aux fonctionnalités du Géoportail
- Signature électronique des documents délivrés par le téléservice et archivage des données à valeur probante



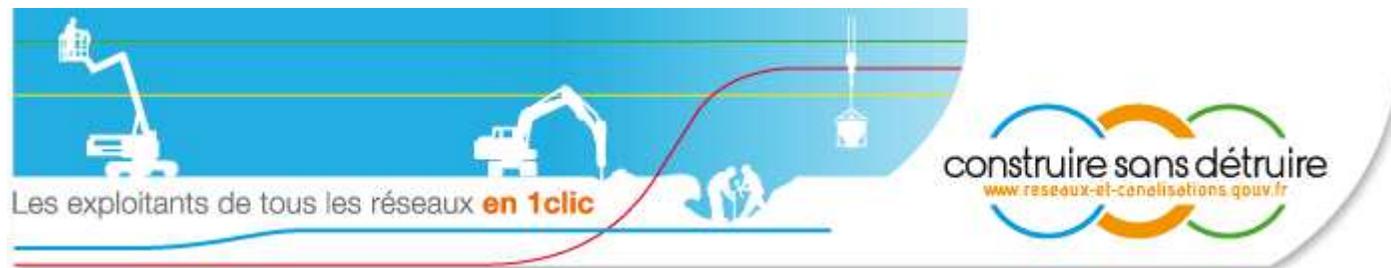
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Usagers du téléservice

- Responsables de projet et Exécutants de travaux
- Exploitants de réseaux
- Prestataires privés fournissant des services à valeur ajoutée d'appui à la réalisation des DT et DICT
- Municipalités et EPCI





Collectivités territoriales
Services de l'état



Responsables de projet
Exécutants de travaux



Prestataires d'aide



GéoPortail / RGE



Exploitants de réseaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement



Les exploitants de tous les réseaux **en 1 clic**

[Construire sans détruire](#) [Guides et brochures](#) [Outils](#) [FAQ](#)

[Accueil](#) > [Construire sans détruire](#) > Téléservice "Réseaux-et-canalisation"

Téléservice "Réseaux-et-canalisation"



Bienvenue sur le téléservice "réseaux-et-canalisation"

Depuis le 1er septembre 2011, les exploitants de réseaux peuvent enregistrer sur ce téléservice leur coordonnées et y référencer leurs ouvrages afin de prévenir leur endommagements lors de travaux tiers réalisés à proximité.

A partir du 1er avril 2012, les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux qui envisagent de réaliser des travaux pourront consulter gratuitement ce téléservice pour élaborer leurs déclarations de travaux.

Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !

Afin d'éviter des accidents, informez-vous, avant d'effectuer tous travaux, sur la présence de canalisations et de réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques, sur ou à proximité du chantier que vous prévoyez. Aujourd'hui cette information est disponible en mairie mais le 1er avril 2012, le téléservice « www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr » sera déployé afin de vous fournir directement chez vous 24h/24 et 7j/7 la liste et les coordonnées des exploitants ayant des canalisations et des réseaux présents dans ou à proximité de l'emprise de votre chantier.

CONNEXION / INSCRIPTION

Vous êtes :

- > **Responsable de projet**
- > **Exécutant de travaux**
- > **Exploitant de réseaux**
- > **Collectivité territoriale**

ACTUALITÉS

Réunion d'information le
16/09/2011 à Paris
[01/09/2011 14:14](#)

Présentation du téléservice
[01/09/2011 14:13](#)

Publication du décret n°
2010-1600 du 20/12/2010

Déclarants de travaux

- ils tracent sur un plan la zone d'emprise de leurs chantiers
- ils saisissent les adresses de leurs chantiers pour se pré-positionner sur le plan IGN
- le téléservice leur attribue un numéro unique de consultation
- ils téléchargent en vue de leurs déclarations la liste des exploitants concernés par les chantiers et les formulaires DT-DICT pré-remplis



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Enregistrement des exploitants sur le téléservice

- Configurations minimales pour l'enregistrement des exploitants :

Dernières versions d'Internet explorer et Firefox Certificats d'authentification et de signature 2 étoiles ou identifiants (login+mot de passe)

- Support technique en cas de difficultés :

support_connexion@reseaux-et-canalisation.ineris.fr



Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Inscription de l'exploitant

CRÉER UN COMPTE EXPLOITANT		COMpte EXISTANT	
Si vous disposez d'un certificat et souhaitez créer un compte d'exploitant de réseau, remplissez le formulaire suivant :		Se connecter avec un certificat	
Informations compte		Informations société	
Civilité * :	<input type="text" value="M."/> ▾	Société * :	<input type="text"/>
Nom * :	<input type="text"/>	Agence :	<input type="text"/>
Prénom * :	<input type="text"/>	Adresse * :	<input type="text"/>
Courriel * :	<input type="text"/>	Complément :	<input type="text"/>
Fonction * :	<input type="text"/>	Code postal * :	<input type="text"/>
Tél. * :	<input type="text"/>	Commune * :	<input type="text"/>
Fax :	<input type="text"/>	Pays * :	<input type="text" value="FRANCE"/>
Question secrète * :	<input type="text"/> ▾	Numéro SIRET * :	<input type="text"/>
Réponse * :	<input type="text"/>	Tél. * :	<input type="text"/>
		Fax * :	<input type="text"/>
		<input type="button" value="VALIDER"/>	
		CHANGEMENT DE CERTIFICAT	
		Si vous avez changé de certificat et souhaitez déclarer un nouveau certificat, saisissez votre adresse de messagerie ci-dessous	
		Un message vous sera envoyé avec les instructions à suivre.	
		<input type="text"/> <input type="button" value="OK"/>	

Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Définition d'un ouvrage pour le téléservice

Enregistrement d'un Triplet (ouvrage / contact / commune)

Commune : Référence INSEE

Contact : Coordonnées ou sont envoyées les DT/DICT

Ouvrage : Granularité la plus fine acceptée sur le téléservice

Un réseau peut être considéré comme un ouvrage unique

Un ouvrage peut être sur plusieurs communes

Un seul contact associé à un ouvrage pour une commune donnée



Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Création d'un ouvrage par un exploitant

Détail d'un ouvrage



Détail d'un ouvrage

[Retour à la liste des ouvrages](#)
[Ajouter un contact](#)

Cette page permet de modifier les informations concernant votre ouvrage.

Code * ? :

Dénomination * ? :

Catégorie * ? :

Type d'ouvrage * ? :

Etat * ? :

ENREGISTRER



Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Visualisation des ouvrages créés

Liste des ouvrages

Cette page affiche la liste de vos ouvrages. Vous pouvez ajouter, modifier, désactiver des ouvrages et bien entendu les mettre en ligne pour les rendre visible aux utilisateurs déclarants de chantier.

Pour cela, votre ouvrage doit être soumis au téléservice. Nous vous demanderons alors de définir la date de mise en production et de signer un procès verbal à ce titre.

[Importer un fichier CSV](#)

[Ajouter un ouvrage](#)

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

▲ Code	◆ Dénomination	◆ Catégorie	◆ Etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Procès Verbal
AEP_1	Ouvrage secteur 1	Sensible	Actif	1	1	En cours 🔍	Modifier Soumettre	
O1	Ouvrage 1	Non Sensible	Actif	1	4	En ligne depuis le 28/08/2011	Modifier	
O2	Ouvrage 2	Sensible	Actif	1	3	En cours 🔍	Modifier Soumettre	
O3	Ouvrage 3	Non Sensible	Actif	2	2	En cours 🔍	Modifier Soumettre	
OUVRAGE 4	sud ouest	Sensible	Actif	Ajouter	Ajouter	En cours 🔍	Modifier	

Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Création d'un contact associé à l'ouvrage OUVRAGE_1234

Cette page permet d'ajouter un nouveau contact.

Les champs avec les astérisques * sont obligatoires.

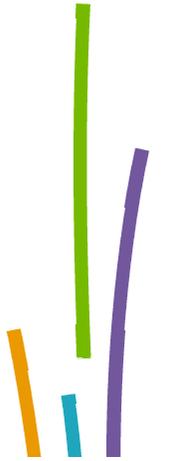
Nom:	<input type="text"/>	Téléphone * ? :	<input type="text"/>
Prénom:	<input type="text"/>	Fax * :	<input type="text"/>
Société * :	<input type="text"/>	Courriel ? :	<input type="text"/>
Agence:	<input type="text"/>	Téléphone urgence ? :	<input type="text"/>
Adresse postale * :	<input type="text"/>	Fax urgence (*) :	<input type="text"/>
Complément ? :	<input type="text"/>	Courriel urgence (*) ? :	<input type="text"/>
Code Postal * :	<input type="text"/>	Téléphone endommagement * ? :	<input type="text"/>
Commune * :	<input type="text"/>	Site internet ? :	<input type="text"/>
Pays * :	<input type="text" value="FRANCE"/>		
Consigne ? :	<input type="text"/>		

(*) Un seul des champs est obligatoire.

 ENREGISTRER

Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Visualisation des contacts créés



Liste des contacts



Cette page affiche l'ensemble des contacts associé à l'ouvrage.

[Retour à la liste des ouvrages](#)

Détail d'un ouvrage

Code: OUVRAGE 4

Catégorie: Sensible

Dénomination: sud ouest

Etat: Actif

[Modifier le détail de l'ouvrage](#)

Liste des contacts

[Ajouter un contact](#)

Filter (toutes les colonnes sauf communes) :

Afficher lignes

▲ Nom	◆ Société	◆ Commune	◆ Courriel	◆ Téléphone	◆ Fax	Communes	Actions
Durand Thomas	Electricité	75001 Paris		0136788899	0143778899	Ajouter	Modifier Supprimer



Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Association d'une commune à un ouvrage

Liste des communes

[Retour à la liste des ouvrages](#)
[Ajouter un contact](#)

Ajouter une commune associée à l'ouvrage OUVRAGE 4

Cette page affiche l'ensemble des communes auxquelles votre ouvrage est associé.

Ajouter la commune Pour le contact :

Liste des communes

Filtrer (code Postal, commune) :

Afficher lignes

▲ Code postal	◆ Communes	◆ Contacts	Actions
59000	LILLE	Durand Thomas Electricité 75001 Paris	Supprimer



Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Visualisation des ouvrages créés

Liste des ouvrages

Cette page affiche la liste de vos ouvrages. Vous pouvez ajouter, modifier, désactiver des ouvrages et bien entendu les mettre en ligne pour les rendre visible aux utilisateurs déclarants de chantier.

Pour cela, votre ouvrage doit être soumis au téléservice. Nous vous demanderons alors de définir la date de mise en production et de signer un procès verbal à ce titre.

[Importer un fichier CSV](#)

[Ajouter un ouvrage](#)

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

▲ Code	◆ Dénomination	◆ Catégorie	◆ Etat	Contacts	Communes	Statut	Actions	Procès Verbal
AEP_1	Ouvrage secteur 1	Sensible	Actif	1	1	En cours 🔍	Modifier Soumettre	
O1	Ouvrage 1	Non Sensible	Actif	1	4	En ligne depuis le 28/08/2011	Modifier	
O2	Ouvrage 2	Sensible	Actif	1	3	En cours 🔍	Modifier Soumettre	
O3	Ouvrage 3	Non Sensible	Actif	2	2	En cours 🔍	Modifier Soumettre	
OUVRAGE 4	sud ouest	Sensible	Actif	Ajouter	Ajouter	En cours 🔍	Modifier	

Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Possibilité d'importer un fichier de données

Import fichier de données

Import fichier de données

[Retour à la liste des ouvrages](#)

Vous pouvez importer via un fichier csv les informations de vos ouvrages, de vos contacts et des communes sur lesquelles ils sont présents.

Attention le fichier doit être exhaustif pour les ouvrages présents dans le fichier.

Télécharger ici le fichier csv avec entête :

- [fichier csv](#)
- [fichier Excel](#)
- [fichier Open Office](#)

(clic droit sur le lien puis 'enregistrer la cible du lien sous')

Sélectionnez votre fichier CSV

Parcourir...



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Validation des créations

Cette page affiche la liste de vos ouvrages. Vous pouvez ajouter, modifier, désactiver des ouvrages et bien entendu les mettre en ligne pour les rendre visible aux utilisateurs déclarants de chantier.

Pour cela, votre ouvrage doit être soumis au téléservice. Nous vous demanderons alors de définir la date de mise en production et de signer un procès verbal à ce titre.

- Ouvrage soumis : Réseau Nord
- En cours de traitement. Cette opération peut durer plusieurs minutes.

[Importer un fichier CSV](#)

[Ajouter un ouvrage](#)

Statut :

Filtrer (code, dénomination) :

Afficher lignes

Code	Dénomination						Statut	Actions	Procès Verbal
AEP_1	Ouvrage secteur 1								
O1	Ouvrage 1	Nc					Modifie depuis le /2011	Modifier	
O2	Ouvrage 2							Modifier Soumettre	
O3	Ouvrage 3	Nc						Modifier Soumettre	
OUVRAGE_1234	Ouvrage sud Est							Modifier Soumettre	
OUVRAGE 4	Réseau Nord	Sensible	Actif	1	1	En cours de traitement ...			

Soumission

Merci de saisir une date prévisionnelle de mise en production (uniquement un dimanche) pour ce lot de modification :

ANNULER

ENREGISTRER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Enregistrement des exploitants sur le téléservice

Signer le procès verbal de validation

Signer le procès verbal de validation

Certifié par Guichet Unique <gu@ineris.fr>, Ineris, certificat émis par GUSubCA1. Panneau Signatures

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

INERIS
Industrie le mieux placé en développement durable

construire sans détruire
www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les exploitants de tous les réseaux **en 1clic**

Procès verbal de mise en production d'un ouvrage

Procès verbal des modifications soumises par **Mme Carine Louvion**, pour une mise en production le 4 septembre 2011.
Numéro dossier : **113911314027468424**

Ouvrage concerné : **OUVRAGE 4 - Réseau Nord (Sensible - Lignes électriques, réseaux d'éclairage public et lignes de traction).**
Statut : Actif

Synthèse des modifications :

Ajout de commune(s) :	1
Ajout de contact(s) :	1
Ajout de l'ouvrage :	1

Afin de vérifier la bonne prise en compte de mes modifications, je peux effectuer des vérifications par sondage en cliquant [ici](#).

J'ai lu, compris et accepté le contenu du document et je souhaite le signer afin de marquer mon consentement.

Signer le Procès Verbal

Annuler la signature du Procès Verbal



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Zones d'implantation des ouvrages à enregistrer par les exploitants

- Objets surfaciques « vectoriels » (polygones) dont les sommets sont géoréférencés
- Coordonnées géographiques exprimées en latitude – longitude selon le référentiel RGF
- Il s'agit des (larges) zones dans lesquelles se trouvent les ouvrages et non des tracés des ouvrages
- Pour les ouvrages de distribution (gaz, eau, électricité...), la zone d'implantation d'un ouvrage peut se confondre avec les limites de la commune
- Les zones d'implantation ne sont pas communiquées aux déclarants
- Les zones d'implantation sont fournies aux municipalités, EPCI et services de l'état, pour le territoire sur lequel ils exercent leur responsabilité



La réforme du décret du 14 octobre 1991 (1)

● Maîtres d'ouvrage de travaux : Meilleure préparation en amont des chantiers

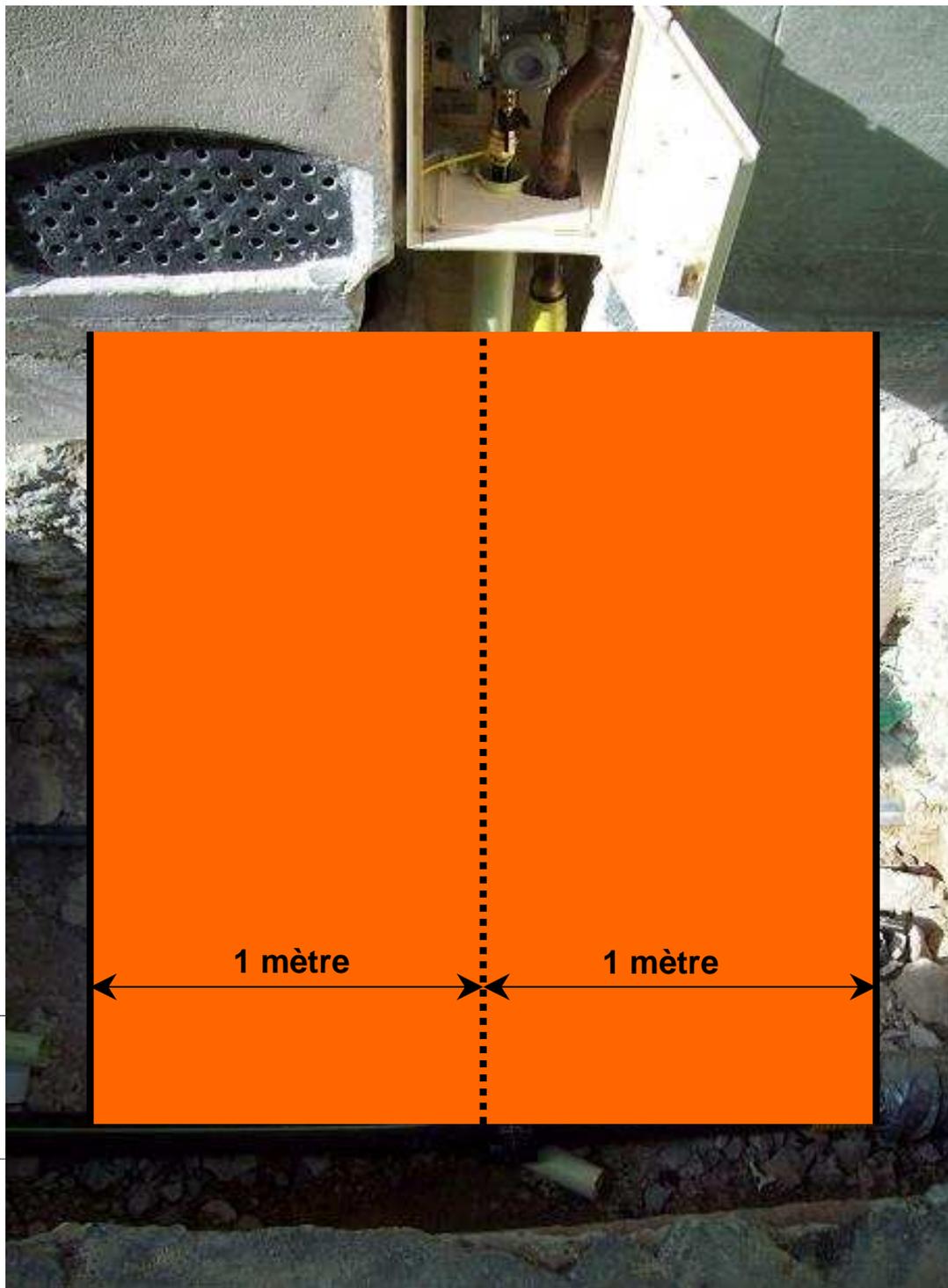
- **Travaux importants**, en unité urbaine, **près de réseaux enterrés sensibles** : **Investigations complémentaires obligatoires** si classe de précision B ou C (sauf pour les branchements pourvus d'affleurant)
- **Autres travaux** : **Investigations facultatives**, ou à défaut **Clauses techniques et financières obligatoires dans le marché** pour l'emploi de techniques de travaux adaptées à l'imprécision des données
- **Cas particulier des branchements pourvus d'affleurant visible** : dispense d'investigations complémentaires, mais **précautions particulières** à prévoir dans le marché de travaux **dans une bande de 2 mètres de largeur** centrée sur le tracé théorique



Investigations avant chantier – cas particulier des branchements

Branchement gaz avec affleurant visible :

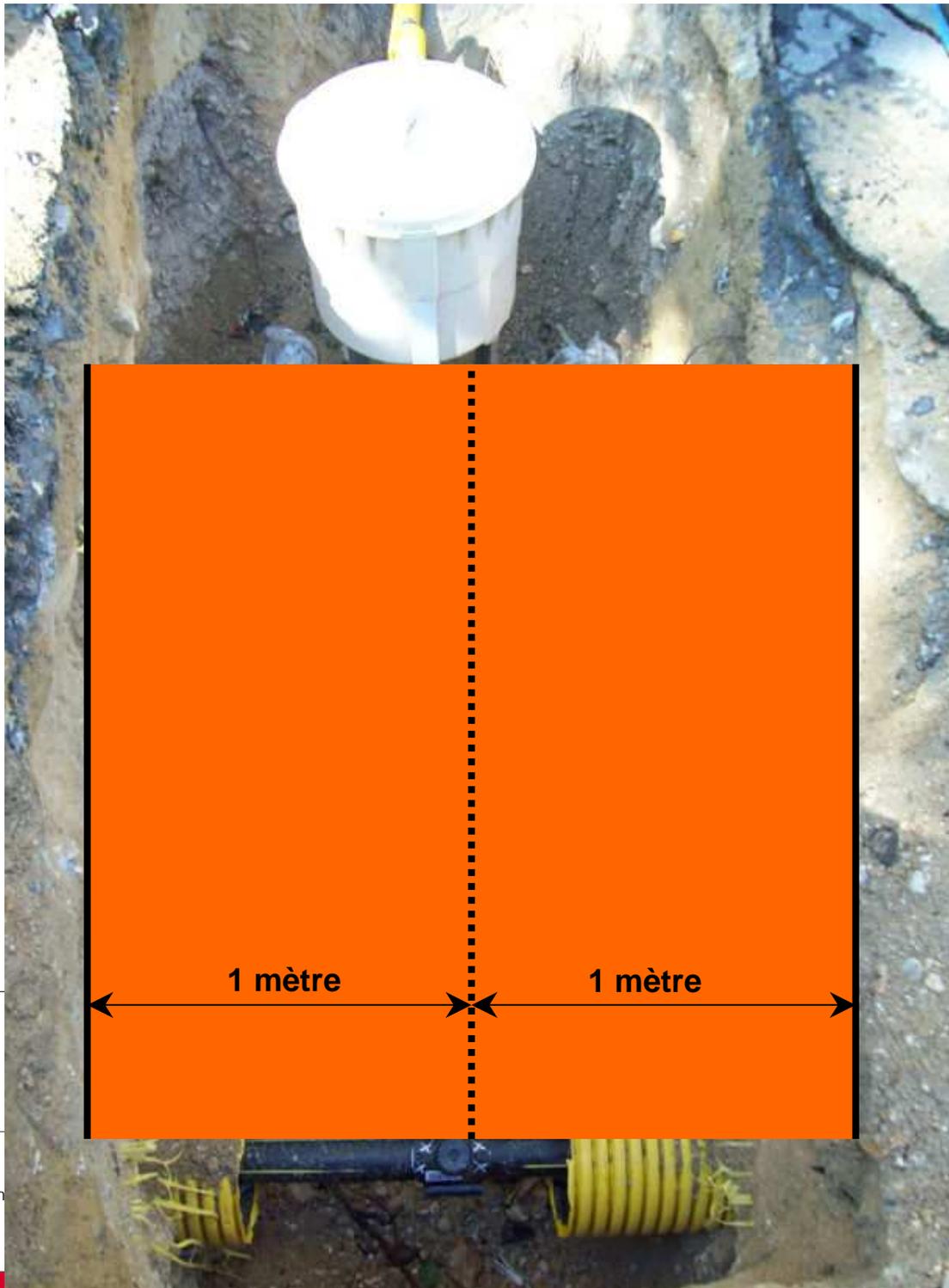
Coffret



Investigations avant chantier – cas particulier des branchements

Branchement gaz avec affleurant visible :

Bouche à clé



La réforme du décret du 14 octobre 1991 (2)

- **Exploitants de réseaux et Collectivités : Amélioration progressive de la cartographie des réseaux et Fonds de plan mutualisés**
 - Prise en compte par les exploitants de réseaux des résultats des investigations complémentaires faites par les maîtres d'ouvrage
 - Rendez-vous sur site obligatoires pour les exploitants des réseaux les plus sensibles (TMD, distribution de gaz > 4 bar,...)
 - Relevés topographiques des réseaux neufs systématiques et dans la classe de précision A
 - Utilisation par tous les exploitants d'un même fond de plan (BDU) géoréférencé



La réforme du décret du 14 octobre 1991 (3)

- **Exploitants des réseaux les plus sensibles : Localisation précise de leur réseau obligatoire par prise de rendez-vous sur site, soit lors de la réponse à la DT, soit lors de la réponse à la DICT**
 - Systématique pour les exploitants de réseaux de **transport de matières dangereuses** (gaz, hydrocarbures, produits chimiques)
 - Dans certains cas pour les exploitants de réseaux de **distribution de gaz** :
 - ➔ travaux près de réseaux de pression maximale de service > 4 bar
 - ➔ travaux utilisant une technique sans tranchée
 - ➔ travaux en zone urbaine dense difficile d'accès pour les services d'intervention de l'exploitant

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (4)

- **Exploitants des réseaux enterrés sensibles -
Anticipation des situations à risques**
 - **Signalement des organes de sectionnement dans la réponse aux DICT**
 - **Anticipation des risques d'incidents lors de la réponse aux DICT, pour être en mesure d'intervenir de manière efficace et rapide**

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (5)

- **Maîtres d'ouvrage de travaux : préparation du DCE et du marché – Marquage piquetage**
 - Insertion par le maître d'ouvrage dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) puis dans le marché de travaux de toutes les réponses aux DT et des résultats des investigations complémentaires
 - Insertion dans le marché de travaux de clauses protégeant les entreprises
 - **Marquage ou piquetage des réseaux souterrains**
 - Par le maître d'ouvrage des travaux en règle générale
 - Par l'exploitant de réseau lorsque celui-ci ne fournit pas de plan et procède au repérage lors d'un rendez-vous sur site

Marquage

de réseaux enterrés

au droit d'un futur chantier de terrassement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (6)

- **Entreprises de travaux : précautions lors de la préparation des travaux et de leur exécution**
 - **Information des salariés sur les précautions particulières à prendre, et protection de l'accès aux organes de coupure** signalés dans le récépissé de DICT
 - **Adaptation des techniques de travaux appliquées à proximité immédiate des réseaux**, en tenant compte du guide technique réglementaire, en partie prescriptif
 - **Arrêt de travaux en cas de situation dangereuse ou susceptible de remettre en cause le projet** (découverte de réseau non identifié ou très mal localisé), sans préjudice pour l'entreprise de travaux

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (7)

- **Maîtres d'ouvrage et Entreprises de travaux : encadrement des Compétences des personnes intervenant sous leur direction**
 - **Maîtres d'ouvrages :**
 - Autorisations d'intervention à proximité des réseaux obligatoires pour les personnes préparant les projets de travaux, fondées sur des compétences vérifiées
 - Certification obligatoire pour les prestataires en cartographie effectuant les investigations complémentaires, en matière de géoréférencement et en matière de détection
 - **Entreprises de travaux :** Autorisations d'intervention à proximité des réseaux obligatoires pour les conducteurs de travaux et les conducteurs d'engins, fondées sur des compétences vérifiées

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (8)

- **Sanctions sous forme d'amende administrative réprimant les infractions de tous les acteurs** (maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, entreprises de travaux, prestataires d'appui aux DT-DICT), en complément des sanctions pénales existantes
- **Traitement particulier des travaux urgents :**
 - DT-DICT non obligatoire
 - Contact préalable obligatoire avec les exploitants de réseaux sensibles pour recueillir les informations utiles
 - Autorisations d'intervention à proximité des réseaux obligatoires pour tout le personnel de l'exécutant des travaux
- **Endommagements et anomalies :** un constat contradictoire est établi entre les parties selon un modèle reconnu par l'Etat

16 étapes pour *construire sans détruire*

Responsable du projet

Exploitant de réseau

Exécutant des travaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Responsable du projet

Exploitant de réseau

Exécutant des travaux

1 **Consulte le GU* et Envoie 1 DT* à chaque exploitant**

2 **Répond à la DT* et y joint des conseils selon la nature du projet, et les données de localisation**

envoie plan ou RV sur site (1)

3 **Analyse Précision localisation**
B ou C ou A

4 (sauf Exceptions*)
Procède à Investigations complémentaires

4 **Prend en compte le résultat des investigations complémentaires dans ses plans qu'il géoréférence progressivement**

5 **Envoie le DCE* avec toutes les données disponibles**

4 (cas des Exceptions*)
Prévoit des Clauses spéciales au marché

(1) le RV sur site (cf. étapes 2 et 10) pour un repérage précis est obligatoire en cas de classe de précision B ou C, pour les réseaux de TMD*, et dans certains cas ceux de distribution (> 4 bar, ou travaux sans tranchée, ou centre urbain dense), soit lors du récépissé de DT*, soit lors du récépissé de DICT*

6 **Adapte son offre aux données disponibles**

7 **Choisit l'exécutant, signe le marché et joint toutes données dispo**

Nota : l'exploitant alimente en outre le GU* avec ses coordonnées et avec les zones d'implantation de ses réseaux, et tient ces informations à jour en permanence

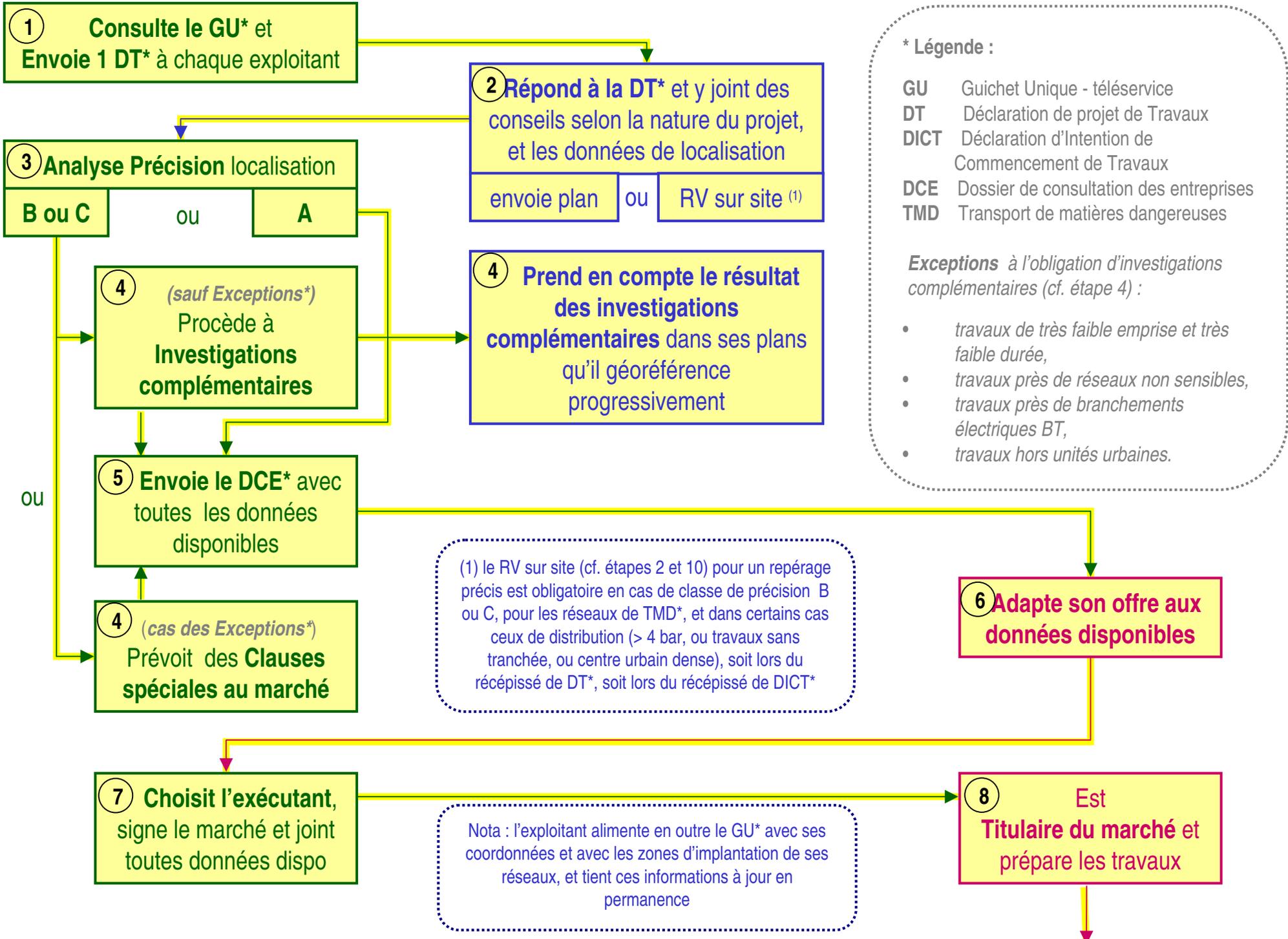
8 **Est Titulaire du marché et prépare les travaux**

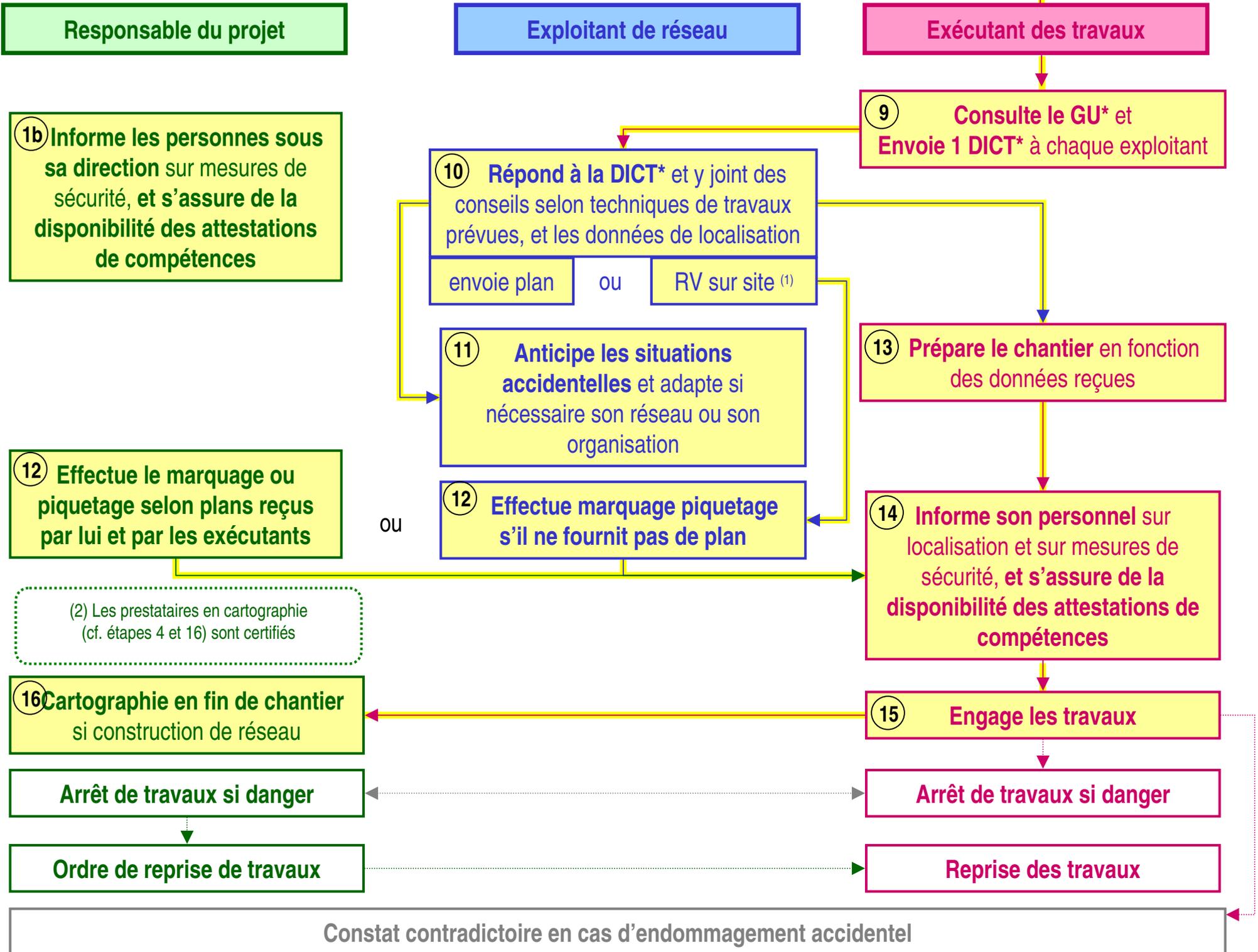
* **Légende :**

GU Guichet Unique - téléservice
DT Déclaration de projet de Travaux
DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DCE Dossier de consultation des entreprises
TMD Transport de matières dangereuses

Exceptions à l'obligation d'investigations complémentaires (cf. étape 4) :

- travaux de très faible emprise et très faible durée,
- travaux près de réseaux non sensibles,
- travaux près de branchements électriques BT,
- travaux hors unités urbaines.





En résumé

- **Déclarations DT (ex-DR) et DICT** : obligation de consulter au préalable le guichet unique, nouveaux formulaires, nouveaux délais (9j)
- Si réseau mal localisé : **RDV obligatoire sur site** entre le déclarant et l'exploitant de réseau pour les réseaux les plus sensibles (TMD, gaz...)
- Si réseau mal localisé : **investigations complémentaires** par le MOA pour les réseaux sensibles en ville (géoréférencement par prestataire certifié (2017))
- **Amélioration progressive de la cartographie** : obligation pour les exploitants de réseaux d'intégrer à leur cartographie les relevés issus des investigations complémentaires
- **Préparation aux situations d'urgence** : l'exploitant de réseau signale à l'ets. de travaux les organes de coupures (pour éviter de les obstruer) et anticipe un plan de coupure au cas où
- **Marquage ou piquetage** des réseaux souterrains
- **Clause obligatoire** pour que l'ets. ne supporte pas de préjudice en cas d'imprévu lié à la localisation des réseaux (découverte de réseau non prévu...)
- Encadrement des **techniques de chantier à proximité des réseaux** (guide technique obligatoire)
- Vérification périodique obligatoire des **compétences** des encadrants de chantiers et conducteurs d'engins (2017)
- Traitement allégé pour les **travaux urgents** (pas de DT/DICT, mais...)
- **Récolement** obligatoire géoréférencé pour les nouveaux réseaux
- **Nouveau régime de police** : amendes administratives



Pour les collectivités

- **En tant qu'exploitant de réseau :**
 - Enregistrer vos réseaux sur le guichet unique et déclarer leur longueur (obtenir un certificat électronique) **31/03/2012**
 - Répondre aux nouvelles DT/DICT à/p du **01/07/2012** (préciser classe ABC...)
 - Enregistrer les zones d'implantation (bandes de 100m) **30/06/2013**
- **En tant que collectivité :**
 - Lancer l'élaboration d'une BDU (base de données urbaine) en partageant l'effort avec les exploitants (GrDF, ErDF, FT...)
 - Objectif : répondre aux DT/DICT avec des plans géoréférencés aux échéances prévues (01/01/2019 en zone urbaine, 01/01/2026 ailleurs)
- **En tant que MOA / opérateur de travaux :**
 - Respecter le nouveau décret « travaux » à partir du 01/07/2012 : investigations complémentaires si réseaux mal localisés, inclure les réponses aux DT dans les DCE de travaux, marquer au sol les réseaux, autorisation d'intervention après vérification des compétences (2017)...

Calendrier

- **Jusqu'au 31/03/2012 :**
 - enregistrer les réseaux (granularité = la commune) et les coordonnées auxquelles doivent être adressées DT et DICT
 - déclarer les longueurs de réseaux et le nombre de communes concernées (pour la redevance)
- **1^{er} avril 2012 :** le guichet unique est ouvert aux usagers maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux de façon facultative
- **1^{er} juillet 2012 :** application de la nouvelle réglementation, en substitution au décret du 14 octobre 1991 (sauf quelques exceptions)

Les maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux ont obligation d'utiliser le guichet unique préalablement à tous travaux
- **1^{er} janvier 2013 :** entrée en vigueur des sanctions
- **Jusqu'au 30/06/2013 :** enregistrer les zones d'implantation des réseaux (bandes de 100 mètres de largeur centrées sur les réseaux)



Calendrier

- **1^{er} janvier 2017** : obligation d'attestation de compétences pour les encadrants de projets, encadrants de chantiers, conducteurs d'engins
- **1^{er} janvier 2017** : obligation de certification pour les prestataires en cartographie intervenant sur les réseaux en service (investigations obligatoires avant chantier) ou sur les réseaux neufs (récolement)
- **1^{er} janvier 2019** : obligation de fonds de plan et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine (**ou 1^{er} janvier 2026** hors unités urbaines)



Délai de réponse

Le destinataire de cette déclaration est tenu de vous répondre dans un délai de 9 jours, jours fériés non compris, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Pour la DT, le délai de réponse est porté à 15 jours, jours fériés non compris, lorsque la déclaration est adressée sous forme non dématérialisée. Il est aussi prolongé de 15 jours si l'exploitant profite d'un rendez-vous sur site avec vous pour effectuer des mesures précises de localisation.

Exploitant : _____

Destinataire : _____

Complément d'adresse : _____

Numéro / Voie : _____

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : _____

Pays : _____

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : _____

N° affaire du responsable du projet : _____

Date de la déclaration : ____ / ____ / ____

Responsable du projet, personne morale Responsable du projet, personne physique Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : _____

N° affaire de l'exécutant des travaux : _____

Date de la déclaration : ____ / ____ / ____

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : _____

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Nom (ou dénomination) du responsable de projet : _____

Complément d'adresse : _____

N° : ____ Voie : _____

Lieu-dit / BP : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____

N° SIRET (complet) : _____

Nom de la personne à contacter : _____

Tél. : _____ Fax(1) : _____

Courriel(1) : _____

Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Nom (ou dénomination) de l'exécutant des travaux : _____

Complément d'adresse : _____

N° : ____ Voie : _____

Lieu-dit / BP : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____

N° SIRET (complet) : _____

Nom de la personne à contacter : _____

Tél. : _____ Fax(1) : _____

Courriel(1) : _____

Emplacement du projet

Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* : _____

Code postal : _____ Commune : _____

*obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* : _____

Code postal : _____ Commune : _____

*obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice

Projet et son calendrier

Précisez les codes pour la nature des travaux : _____

Décrivez le projet : _____

Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) prévue(s) : _____

Autre, précisez la technique : _____

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ____ , ____ m

Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.

Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____ Durée du chantier : _____ jour(s)

Travaux et leur calendrier

Précisez les codes pour la nature des travaux : _____

Décrivez les travaux : _____

Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) utilisée(s) : _____

Autre, précisez la technique : _____

Précisez, le cas échéant, la profondeur maximale d'excavation : _____ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : _____

Date des investigations complémentaires : ____ / ____ / ____

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ____ , ____ m

Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.

Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____

Durée du chantier : _____ jour(s)

Signature du responsable du projet et nom du signataire

Nom : _____

Signature : _____

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Signature de l'exécutant des travaux et nom du signataire

Nom : _____

Signature : _____

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Nouveau formulaire de DT et DICT

Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Destinataire

Dénomination : _____

Complément d'adresse : _____

Numéro / Voie : _____

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : _____

Pays : _____

N° consultation du téléservice : _____

Référence de l'exploitant : _____

N° d'affaire du déclarant : _____

Date de réception de la déclaration : ____/____/____

Commune où sont prévus les travaux : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : _____

Personne à contacter : _____

Numéro / Voie : _____

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).

Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Les plans de localisation sont joints Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : ____/____/____ Sensible : Profondeur mini : _____ cm

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

_____ cm

_____ cm

Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou causes particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gov.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible

Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité

Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signataire

Nom : _____

Signature : _____

Date : ____/____/____ Nbre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Nouveau formulaire de récépissé de DT et DICT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

51

CONSTAT CONTRADICTOIRE

*Ce formulaire contient un recto contradictoire entre les parties signataires, ainsi qu'un verso, non contradictoire, sur lequel les parties sont libres de noter leurs observations.
Les éléments mentionnés au verso par une partie, qui seraient contraires à ceux mentionnés au recto, ne seront pas opposables.*

1. IDENTIFICATION

1.1. DOMMAGE : Date du dommage : Heure du dommage : Nature du réseau endommagé : Caractéristiques ouvrage concerné :	1.2. LOCALISATION DES TRAVAUX : N° Voie Commune : Code Postal : Hors agglomération :	1.3. Cochez si travaux particuliers : <input type="checkbox"/> Travaux dispensés de déclaration <input type="checkbox"/> Travaux urgents <input type="checkbox"/> Investigations complémentaires 1.4. DT-DICT : <input type="checkbox"/> Conjointes <input type="checkbox"/> Séparées	1.5. RESPONSABLE DE PROJET NOM : Adresse : Tél : Fax : Courriel : Représentant : NOM : Fonction :
1.6. DT et son RECEPISSE : Numéro DT : Numéro Récepissé DT :	1.7. DICT et son RECEPISSE : Numéro DICT : Numéro Récepissé DICT :	1.8. Nature des travaux effectués : <input type="checkbox"/> Publics <input type="checkbox"/> Privés	1.10. EXPLOITANT NOM : Adresse : Tél : Fax : Courriel : Représentant : NOM : Fonction :
1.9. EXECUTANT DES TRAVAUX NOM : <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Particulier Adresse : Tél : Fax : Courriel :			
Représentant : NOM : Fonction :			

2. CONSTAT

2.1. CARACTERISTIQUES DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
Exécutant	Exploitant
2.1.1. SITUATION DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Tr <input type="checkbox"/> Ch <input type="checkbox"/> Ac	<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Tr <input type="checkbox"/> Ch <input type="checkbox"/> Ac
Sous domaine Public (Pu) ou domaine Privé (Pr) Sous Trottoir (Tr), sous Chaussée (Ch), sous Accotement (Ac) Autre, précisez :	
2.1.2. NATURE DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
<input type="checkbox"/> Ré <input type="checkbox"/> Br <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	<input type="checkbox"/> Ré <input type="checkbox"/> Br <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
Domage sur Réseau principal (Ré) ou sur Branchement (Br) si Br est coché ci-dessus, branchement doté d'affleurant si Br est coché ci-dessus, branchement perpendiculaire au réseau	
2.1.3. AUTRES CARACTERISTIQUES	
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
Tronçon endommagé scellé dans le béton d'un autre ouvrage Si oui, nature de l'autre ouvrage :	
<input type="checkbox"/> Mè <input type="checkbox"/> Fo	<input type="checkbox"/> Mè <input type="checkbox"/> Fo
Tronçon d'ouvrage avec protection Mécanique (Mè), dans un tube ou Fourreau (Fo)	
2.1.4. POSITIONNEMENT DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> Co <input type="checkbox"/> Re <input type="checkbox"/> Au D mètres	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> Co <input type="checkbox"/> Re <input type="checkbox"/> Au D mètres
Tronçon représenté en cartographie Classe de précision ⁽¹⁾ du tronçon sur plan Réalité de la classe de précision ⁽¹⁾ sur plan	
Tronçon ayant fait l'objet d'un marquage ou piquetage Classe de précision ⁽¹⁾ du marquage piquetage Réalité de la classe de précision ⁽¹⁾ du marquage piquetage	
Présence d'un indice visible à proximité Si oui, nature de l'indice : Coffret (Co), Regard (Re), Autre (Au) et Distance du lieu du dommage :	
Profondeur d'enfouissement du dessus du tronçon d'ouvrage endommagé Diamètre ou hauteur de l'ouvrage : millimètres	
Présence d'un dispositif ou grillage avertisseur Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle portée sur le plan : mètres	
Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle du marquage ou piquetage : mètres	
Domage sur ouvrage visible <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	

⁽¹⁾ Classes de précision - A : incertitude < 40 cm (réseau rigide) ou 50 cm (réseau flexible) ; B : entre A et C ; C : incertitude > 1,5 m

2.2. AUTRES CONSTATATIONS	
Exécutant	Exploitant
2.2.1. TECHNIQUE UTILISEE LORS DU DOMMAGE	
<input type="checkbox"/> Ma <input type="checkbox"/> Mè <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> NG	<input type="checkbox"/> Ma <input type="checkbox"/> Mè <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> NG
Terrassement ou démolition Manuel (Ma), ou Mécanique (Mè) Technique sans tranchée Guidée et dirigée (G) ou Non Guidée, non dirigée (NG) Immatriculation ou Identification de l'Engin de chantier (si Mé est coché à la première ligne) Autre technique de travaux (si aucune case des 2 premières lignes n'est cochée) - Précisez :	
2.2.2. DOMMAGES ET CONSEQUENCES	
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> Co <input type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> In <input type="checkbox"/> Ou <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> Co <input type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> In <input type="checkbox"/> Ou <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
Dégât apparent Domage corporel (Co), perte de fluide (FI), interruption de service (In), dommage à autre ouvrage (Ou) Domage avec autres conséquences - Précisez :	

EXECUTANT		EXPLOITANT	
Observations :		Observations :	
Fait à :	Liste pièces jointes	Fait à :	Liste pièces jointes
Le :		Le :	
NOM :		NOM :	
Signature		Signature	

Formulaire de constat contradictoire de dommage

Merci de votre attention



Thierry CHRUPEK - MEDDTL

Michel TREINS et Carine LOUVION - INERIS



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement